



U.M.Z.

RENFORTS D.D.S.P.



NOTE D'EMPLOI

La note 210121 du 25 janvier 2021 précise les modalités de l'emploi des U.M.Z. au profit de la Sécurité Publique.

LA DCCRS DISTINGUE 3 TYPES D'EMPLOIS

I. OPÉRATIONS LOCALES (OCS ou OCSR)

Décision : Commandant UMZ (ou DZCRS)

Durée : 1 jour

Effectif : 6 maximum

II. OPÉRATIONS ZONALES (OCS ou OCSR)

Décision : DZCRS

Durée : 8 jours maximum

Effectif : entre 6 et 8

III. OPÉRATIONS ZONALES GRANDES ENVERGURES (OCS ou OCSR)

UNE FRÉQUENCE DE 2 PAR MOIS (SAUF ZONE NORD : 1 PAR MOIS / ZONE SUD : 3 POSSIBLE)

Décision : DCCRS

Durée : 14 jours maximum

Effectifs : 12 minimum

Des opérations en grande couronne parisienne pourront être organisées

IL EST INCONCEVABLE QUE DES MOTOCYCLISTES DE DUMZ EFFECTUENT DES OPÉRATIONS ZONALES JUSQU'À 8 JOURS SANS AUCUNE INDEMNITÉ DE DÉPLACEMENT !!!

La note est consultable auprès de vos délégués Alliance

Nous ferons remonter tous les problèmes relatifs à ces missions



ALLIANCE Police Nationale
RENOUVEAU DETERMINATION EXIGENCE !